

Déviations 22/2025

Un aperçu des déviations du **26 mai 2025** au **1**^{er} **juin 2025** pendant cette période le système préférentiel d'utilisation des pistes à l'Aéroport de Bruxelles-National (P.R.S.) n'a pas pu être appliqué de façon permanente notamment en raison d'un dépassement des normes de vent sur les pistes 25R/L.

Les changements de piste ont pour objectif principal d'assurer la sécurité du trafic aérien afin que les avions décollent et atterrissent face au vent.

Date	Jour	PRS	Déviation	Période	Raison déviation
		A/D	A/D		
27/05/2025	MAR	25/25R	19/19	1401-1444	Maintenance planifiée des équipements aéroportuaires et/ou ATC.
01/06/2025	DIM	25/19,25R	25/25R	0912-1034	La demande de trafic dépasse la capacité du PRS.



Renseignements fournis à titre indicatif sans aucune reconnaissance préjudiciable

Ce document ne peut en aucun cas être publié, transforme, utilisé dans un autre cadre que pour l'information exclusive de son destinatainesans une autorisation expresse du Servicie de Médiation du Gouvernment, Fédéral pour l'Méroport de Bruxelles-Nittanal. Deze inlichtingen worden u verstrekt onder alle voorbehoud

Dit document is voor persoonlijk gebruik en mag in geen enkel geval verspreid, gewaijdig noch gapubliceert worden vor der de uitdrakkelijke toestennming van de Ombuschdenst van de Federale Regering woor de iuchthaven Brussel-Nationaal.

